



## Salle de sport en Estonie lance un recouvrement de créance

-----  
Par Flox0

Bonjour,

Tout d'abord je m'excuse par avance si je ne suis pas clair, je n'y connais pas grand chose en droit et en dette. J'ai étudié en Estonie (échange universitaire) pendant 1 semestre l'année dernière. Je m'étais inscrit à une salle de sport là-bas, j'avais demandé à payer mois par mois afin de ne pas avoir d'abonnement avec engagement. De ce que je me souviens du contrat (je ne sais même plus si il était en anglais et la personne à l'accueil parlait mal anglais) il était bien précisé de payer mois par mois. Je suis allé dans ce club pendant 2 mois, j'ai payé ces 2 mois. Peu après je me suis cassé un doigt en faisant du sport. J'ai donc rentré en France pour me faire soigner et j'ai fini mon semestre dans ma fac en France. 4 mois après mon retour je reçois un mail de cette salle de sport qui me dit que je dois payer le troisième mois (alors que je n'ai pas du tout été dans cette salle lors du troisième mois, je suis rentré en France). Le montant était de 35 euros. J'ai répondu que je ne comprenais pas, j'avais été 2 mois dans cette salle, j'avais payé ces 2 mois et je ne voyais pas pourquoi je devrais payer un troisième mois. Et la semaine dernière je reçois un mail, en estonien (langue que je ne comprend pas) qui me dit que le club de sport en question a autorisé un cabinet estonien de recouvrement de dette à recouvrer une créance auprès de moi. Montant de 35 euros + frais divers = 82 euros. Je trouve ça scandaleux, je pense n'avoir signé aucun contrat stipulant que je devais payer 3 mois d'abonnement. Ma question est qu'est-ce que vous me conseillez de faire ? Quelles sont les risques si je ne paie pas ? Encore une fois je ne me souviens plus des clauses du contrat mais pour moi il était clair qu'il n'y avait pas d'engagement, c'est du moins ce que j'avais demandé au manager qui parlait mal anglais.

Merci